

Compte-rendu du CONSEIL d'ÉCOLE extraordinaire
de l'École Maternelle et Élémentaire Intercommunale « La Mare Autour »
Mardi 30 juin 2020 à 18 h 30

Le Conseil d'Écoles de l'École Maternelle et Élémentaire Intercommunale « La Mare Autour » s'est réuni le Mardi 30 Juin 2020 à 18 h 30 à l'école Maternelle et Élémentaire Intercommunale de Boissy Lamberville, sous la présidence de M. Olivier BOURDON, directeur de l'école.

Suite aux élections municipales, de nouveaux membres élus siègent dorénavant au Conseil d'École. Un tour de table est alors effectué.

Représentants des élus des communes du RPI présents :

- M. Gilbert LARCHER, maire de Boissy Lamberville, Mme Myriam LE MEUR, déléguée de Boissy Lamberville ;
- M. Philippe TOUZÉ, maire du Theil-Nolent et Mme Pascale LEGRAS, déléguée du Theil-Nolent ;
- M. François JOURDAN, maire de Bazoques et Mme Janine OSMONT, déléguée de Bazoques ;
- M. Thierry PARREY, maire de Giverville et Mmes Renée SIMON et Morgane LINAND, déléguées de Giverville

Équipe enseignante présente :

- M. Olivier BOURDON, directeur, Mmes Carine DE MOTA, Marie PETIT, Sylvie RUELLE, Lydie SCAVENNEC, Hélène VIMONT, adjointes à l'École Maternelle et Élémentaire Intercommunale de Boissy Lamberville ;

Délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) présents :

- Mme Carole MUSTIÈRE et M. Alexandre CASADO.

Représentantes des parents d'élèves présents :

- Mmes Émilie FERREC, Élise CHAPELLE, Ornella ZOVI, Alexandra AUBÉ, Élodie IBERT, Audrey BROHON, Virginie ROGER, Sandrine SALOMON, Bettina BEAUDET, Sandrine ROUSSEAU.

Sont excusés pour ce Conseil d'Écoles :

- M. Jean-Yves MARY, IEN de Bernay
- Mmes Laurence VIRMOUX, Mélanie ABILY et représentantes des parents d'élèves.

1. Installation du Conseil d'École et nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme Pascale LEGRAS est nommée secrétaire de séance.

2. Bilan de l'année scolaire

M. BOURDON expose aux membres du conseil d'école les différents éléments qui ont constitué cette année scolaire très particulière pour les Élèves, pour les Parents et tous les Personnels enseignants et de service du RPI « La Mare Autour » :

2.1 – Le déménagement : Le déménagement des quatre écoles vers la nouvelle école intercommunale s'est effectué le samedi 15 février 2020 avec plus de soixante- dix personnes (~ 50 parents – 12 élus – les enseignants et tout le personnel de service). Ainsi le déménagement a pu se faire en 2 heures et s'est clôturé par un verre de l'amitié offert par le SIVOS. Ce bel élan venant de toute la communauté éducative du RPI

montre bien l'ambiance sereine qui règne entre les relations Parents – Élus – Enseignants. C'est aussi une marque de fabrique du RPI.

Et au nom de la communauté éducative, le Directeur remercie toutes les personnes qui ont permis ce déménagement. Il précise que les enseignants et le personnel de service ont pris une partie des vacances de février afin que les locaux soient prêts pour l'ouverture du Lundi 02 mars 2020.

2.2 – Une nouvelle organisation : Grâce à tout un travail en amont entre les enseignants, le personnel de service et le Président du SIVOS par rapport au fonctionnement (*changement d'horaires, organisation des récréations, des entrées et sorties pour la cantine ou le périscolaire...*) de cette nouvelle structure scolaire, l'ensemble s'est bien déroulé.

Une nouvelle organisation de la cantine s'est mise en place afin d'améliorer les conditions d'accueil : le service est fait à la table et non plus à l'assiette ==> le personnel est plus disponible pour les élèves et cela renforce l'autonomie et la responsabilité des élèves :

→ Un élève responsable de la table pour une semaine sert ses camarades et va remplir la carafe d'eau

→ Une disposition spatiale plus agréable avec des tables plus petites (4 à 6)

2.3 – Le confinement : Le rodage de cette organisation était à peine commencer qu'en raison de la pandémie du Coronavirus, le Président de la République a décrété le confinement total du pays entier entraînant la fermeture de toutes les écoles françaises à partir du lundi 16 mars et le déclenchement du dispositif « *l'école à la maison* ». Ce système « pédagogique » :

- a obligé les enseignants à revoir leurs pratiques professionnelles avec cet enseignement à distance alors que rien ne vaut le présentiel

- a obligé les parents confinés à prodiguer de « l'enseignement » à leurs propres enfants avec le travail proposé par les enseignants.

Ce confinement s'est arrêté le 11 mai 2020 mais aura mis en exergue de nombreuses inégalités [*fracture numérique (1 petite dizaine de familles venait chercher le travail 1 fois par semaine à l'école) ; selon les contacts téléphoniques que l'équipe enseignante a eu avec les familles, il a été constaté qu'il n'était pas toujours facile de faire du travail scolaire à ses propres enfants tout le joutant avec le télétravail ; parmi les 140 élèves confinés, il s'avère qu'une petite dizaine n'ont pas ou peu réalisé les travaux donnés à distance.*

MAIS l'école n'a pas pu réouvrir le 11 mai par manque de personnel suffisant pour appliquer le protocole de réouverture qui était très stricte pour éviter la propagation de la COVID -19. Certains membres du personnel ne pouvaient pas reprendre pour des raisons médicales. D'ailleurs notre dernier conseil d'école a acté la non-réouverture. M. Larcher a alors pris des mesures en ce sens tout en ouvrant un accueil pour les enfants des personnels gérant la crise sanitaire.

2.4 – La réouverture de l'école : Après avoir étudié plusieurs scénarii entre les élus et les enseignants, l'école a pu réouvrir le 02 juin pour les élèves de GS au CM2 en répartissant les élèves de chaque classe en 2 groupes ne venant que 2 jours par semaine à l'école, soit un total de 68 élèves. L'enseignant des PS – MS accueillait les enfants qui ne pouvaient pas être gardés par les parents. Le protocole sanitaire contraignant nous a obligé à faire des entrées et des sorties en décalée.

Les enseignants ont continué à faire du distanciel alors qu'ils n'étaient pas obligés de le faire puisque chacun avait repris en présentiel.

Pour la restauration du midi, les familles devaient fournir un repas froid.

• A partir du 22 juin, l'école est devenue obligatoire et le protocole s'est quelque peu assoupli. Le protocole d'ouverture de l'école a dû être réécrit ; il a fallu réaménager à nouveau les salles de classe. 115 élèves sur les 140 sont revenus à l'école jusqu'au 03 juillet 2020.

La restauration du midi a pu être remise en place. Les places aux tables des élèves en élémentaire restaient distantes. Pour les maternelles, il n'y en avait plus de distance à respecter mais les élèves mangent par groupe classe.

2.5 – La suppression d'activités : Cette période de confinement et de déconfinement a entraîné l'arrêt de certaines activités pédagogiques comme la piscine pour les CE2 – CM, le cycle rugby avec l'intervenant sport de la C.C.L.P.A. ; la suppression du spectacle de fin d'année prévu le vendredi 19 juin.

La suppression d'activités extra-scolaires comme le repas dansant du 28 mars et l'opération bulbes de printemps. Tout cela a entraîné un manque à gagner pour la coopérative scolaire. Ainsi par rapport à l'année 2018 / 2019, c'est une perte de 2 023,67 €.

M. PAREY annonce que son conseil peut peut-être donner une subvention à la coopérative pour palier un peu à ce manque.

Le bilan financier des différentes actions de la coopérative est présenté : l'ensemble des actions qui s'est déroulé au cours de l'année 2019 / 2020 (*vente de calendriers, bourse aux jouets, photos de classe, chocolats de Noël et de Pâques*) a rapporté la somme de 2 903,23 €.

3. Vote du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur qui s'appliquait aux quatre écoles du RPI doit être complètement revu puisqu'il n'y a plus qu'une seule école avec six classes. Une proposition a été faite aux membres du Conseil d'École. Après une lecture rapide, des modifications sont apportées au niveau des horaires d'entrée et de sortie et de l'interdiction de fumer aux abords (*parking, entrées*) de l'école. Des panneaux seront apposés à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

Suite à l'accord du DASEN de l'Eure, à partir du 1^{er} septembre 2020, les horaires de l'École Intercommunale seront : Matin : 8 h 30 – 12 h / Après-midi : 13 h 30 / 16 h

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Il est rappelé qu'il ne doit y avoir aucun stationnement de voitures sur l'espace réservé au car ; M. Larcher précise qu'il demandera l'intervention de la gendarmerie pour une verbalisation éventuelle des contrevenants.

4. Présentation de la rentrée de septembre 2020

M. BOURDON a pu accueillir ces nouveaux élèves de PS le samedi 27 juin matin ; un seul samedi au lieu des deux prévus les 06 et 13 juin. Cela a cependant permis à ces futurs élèves d'avoir un premier contact avec l'enseignant et l'ATSEM ainsi qu'avec les locaux scolaires.

La rentrée des classes est prévue le Mardi 1^{er} Septembre 2020 ; les PS rentreront le jeudi 03 septembre 2020.

A ce jour, l'effectif total est de 131 élèves répartis comme suit :

Une classe de PS – MS avec 23 élèves

Une classe de GS – CP avec 20 élèves

Une classe de GS – CP – CE1 avec 23 élèves

Une classe de CE1 – CE2 avec 19 élèves

Une classe de CE2 – CM1 avec 22 élèves

Une classe de CM1 – CM2 avec 24 élèves

Les horaires du car et le sens du circuit vont changer à la rentrée. Le car démarrera de l'École Intercommunale à Boissy à 7 h 56, puis prendra les élèves de Giverville (*Garenne et mairie*), de Bazoques (*abri bus*) et Le Theil Nolent (*mairie*).

5. Questions diverses

=> Les Représentants de Parents d'Élèves demandent que le bassin de rétention, situé devant l'école, soit clôturé au plus vite pour éviter tout accident dramatique. M. LARCHER répond que cela est à l'étude et qu'il fera son possible pour le clôturer pour la rentrée de septembre.

=>Mme DE MOTA demande si le projet de mettre des jeux extérieurs dans les cours de récréation est toujours d'actualité. M. LARCHER répond qu'il a un rendez-vous avec l'entreprise bretonne Quali-cité le 07 juillet prochain pour des devis.

=>Mme ROUSSEAU prévient que certains élèves ont des éruptions cutanées allergisantes provoquées par le nouveau savon mis en place pour le lavage des mains. M. LARCHER répond que l'ancien peut être remis en place si ce nouveau savon contenant des produits désinfectants provoque des allergies.

=>Mme AUBÉ demande des explications sur le nouveau système du fonctionnement du périscolaire à la rentrée : réservation hebdomadaire obligatoire avec amande de 10 € si l'enfant n'est pas inscrit ou si l'enfant ne vient pas. M. LARCHER apporte la précision que la C.C.L.P.A. mettra en effet ce nouveau système pour une meilleure optimisation du personnel encadrant mais à partir de janvier 2021. Des membres du service Enfance-Jeunesse de la C.C.L.P.A. viendront en début d'année scolaire à la rencontre des Parents pour apporter toutes les informations.

Les Parents d'Élèves estiment que dans ces conditions, le périscolaire ne peut plus être considéré comme un véritable service rendu aux familles. Ils prévoient de mettre en place des actions et de rencontrer les élus de la C.C.L.P.A.

=>Les Parents d'Élèves estiment que le trottoir situé devant la salle des fêtes et faisant la liaison entre le parking de la salle des fêtes et celui de l'école n'est pas praticable notamment pour des poussettes. M. LARCHER répond que la réfection de ce trottoir fait partie d'une tranche de travaux prévus à l'automne.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20 h 15.

Le Directeur d'école
Olivier BOURDON

La secrétaire de séance
Pascale LEGRAS